

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Salanne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : TEMPORADA – Convention d'objectifs avec l'Union des villes taurines de France (UVTF) pour les années 2016 et 2017.

La Ville de Bayonne adhère depuis de nombreuses années à l'association loi 1901 « Union des villes taurines de France » (UVTF), qui a pour objet de réglementer la pratique des spectacles taurins dans les villes membres, de valoriser et de promouvoir la culture taurine.

L'UVTF mène ainsi des actions afin de relayer, par tous les moyens appropriés, l'action et le message des villes dans lesquelles se déroulent des spectacles taurins, spectacles culturels vivants, pour diffuser et améliorer la connaissance de cette culture.

Lors de son assemblée générale du 23 novembre 2014, l'UVTF a décidé, à l'unanimité de ses membres, la mise en œuvre d'un plan de promotion et de défense des cultures taurines. Il est en effet apparu nécessaire aux différentes villes de bâtir un ambitieux plan

de développement à la fois pour construire les bases de l'avenir à long terme de la tauromachie et pour répondre aux critiques dont elle fait l'objet.

Le contenu des actions portées par l'UVTF est décliné en trois axes principaux : développement et promotion de la culture taurine, transmission de la culture taurine, défense de la culture taurine et de la corrida. Le financement des différentes actions envisagées est assuré par les membres de l'UVTF et les professionnels du monde taurin de la manière suivante :

- pour les professionnels taurins : une retenue de 1 % sur leur rémunération ou leur facturation ;
- pour les villes : une participation financière de 50 centimes d'euro par billet vendu lors de la saison précédente (hors spectacles mineurs, tels que becerrada et novillada non piquée), reversée sous la forme d'une subvention.

La mise en œuvre de ce plan suppose la conclusion d'une convention entre les villes concernées et l'UVTF, détaillant les objectifs poursuivis et formalisant les engagements respectifs. La Ville de Bayonne étant tout particulièrement concernée en tant qu'arène de première catégorie et première ville taurine de France, il est proposé de signer avec l'UVTF une convention d'objectifs permettant la réalisation du plan de promotion et de défense de la tauromachie sur les années 2016 et 2017.

L'application de cette convention se traduira par le versement d'une subvention à l'UVTF d'un montant de 14 658 € pour l'année 2016, calculée sur la base du nombre de billets vendus lors de la temporada 2015. Cette participation sera imputée sur le budget annexe des fêtes et de la temporada et financée par le résultat excédentaire de la temporada 2015. Elle ne pourra être renouvelée en 2017 qu'à la condition que la temporada 2016 présente un résultat excédentaire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'Union des villes taurines de France pour la mise en œuvre du plan de promotion et de défense de la tauromachie et d'approuver l'attribution d'une subvention de 14 658 € à cette association au titre de l'exercice 2016.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices s'abstiennent.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.